

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le 11 octobre 2016 à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUMIO, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

Date de la convocation : 13/10/2016

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président : Etienne SUZZONI

Secrétaire de séance : Barbara LAQUERRIERE

Etaient présents :

Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1^{er} adjoint, Noëlle MARIANI, 2^{ème} adjoint, Fabrice ORSINI, 3^{ème} adjoint, Barbara LAQUERRIERE, 4^{ème} adjoint, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA, Frédéric HOFNER, Sébastien LOMELLINI, Bernadette MORATI, Célia POLETTI, Marlène PUJOL-MORETTI.

Etaient absents excusés :

Sébastien DOMINICI donne procuration à Marlène PUJOL-MORETTI

Camille PARIGGI donne procuration à Noëlle MARIANI

Maxime VUILLAMIER donne procuration à Barbara LAQUERRIERE

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°1 du service général – Exercice 2016
- Création d'un emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet du 20/10/2016 au 28/10/2016
- Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2016 au 31/12/2016
- Accueil de Loisirs sans Hébergement – Convention de prestations d'animation avec des intervenants extérieurs et associations
- Acquisition de deux portions de terrain à titre gratuit– Elargissement de la route du cimetière
- Acquisition d'un mini-bus pour le transport scolaire et les personnes âgées
- Construction du nouveau groupe scolaire – Approbation du plan de financement
- Bail à ferme au profit de la Société GAEC DE L'ASTRATELLA

Commune de LUMIO

Séance du 11 octobre 2016

DELIBERATION N°74/2016

OBJET : Décision modificative n°1 du Service Général – Exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2016 du service général adopté le 15 avril 2015 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux modifications budgétaires telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables indispensables à l'activité de la commune, telles que figurant ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES				MONTANT	
CHAP	OP	ARTICLE	INTITULE	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Section de fonctionnement /Dépenses					
14		73925	Fonds de péréquation des ressources INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES		- 6 000,00
67		6745	SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	6 000,00	
23			VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		- 220 000,00
TOTAL				6 000,00	- 226 000,00
TOTAL DES MOUVEMENTS					- 220 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES				MONTANT	
CHAP	OP	ARTICLE	INTITULE	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Section de fonctionnement /Recettes					
7381		73	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION		- 220 000,00
TOTAL					- 220 000,00
TOTAL DES MOUVEMENTS DE CREDITS					- 220 000,00

SECTION INVESTISSEMENT / DEPENSES

				MONTANT	
CHAP	OP	ARTICLE	INTITULE	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Section d'Investissement /Dépenses					
20	105	2031	SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	90 000,00	
21	57	21318	RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SANTA MARIA	1 000,00	
21	104	2151	MISE EN SECURITE ROUTE DU CIMETIERE	214 500,00	
21	NI	21561	MATERIEL ROULANT	45 017,00	
2188	NI	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 658,00	
23	87	2315	FORUM		- 220 000,00
TOTAL				391 175,00	- 220 000,00
TOTAL DES MOUVEMENTS DE CREDITS					171 175,00

SECTION INVESTISSEMENT / RECETTES

				MONTANT	
CHAP	OP	ARTICLE	INTITULE	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Section d'Investissement /Dépenses					
13	59	1323	AMENAGEMENT DU TERRAIN DE RUGBY-CONSTRUCT* DES VESTIAIRES ET TRIBUNES	200 000,00	
13	104	1321	SUBVENTION DETR ROUTE DU CIMETIERE	30 000,00	
13	104	1322	SUBVENTION CTC ROUTE DU CIMETIERE	97 750,00	
13	105	1322	SUBVENTION CTC SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	15 000,00	
13	NI	1322	SUBVENTION CTC ACQUISITION EQUIPEMENTS FESTIVITES	10 925,00	
21	105	1328	SUBVENTION AGENCE EAU SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	37 500,00	
21			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 220 000,00
TOTAL				391 175,00	- 220 000,00
TOTAL DES MOUVEMENTS DE CREDITS					171 175,00

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

VOTE la décision modificative n°1 du Service Général 2016 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

Séance du 11 octobre 2016

DELIBERATION N°75/2016

OBJET : Création d'un emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet .du 20 octobre 2016 au 28 octobre 2016.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire pour encadrer et animer les activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « A Zitellina » pendant les vacances de la Toussaint du 20 octobre 2016 au 28 octobre 2016, de recruter un agent assurant les fonctions de directeur de centre.

DECIDE :

1/ Le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant les vacances scolaires de la Toussaint, du 20 octobre 2016 au 28 octobre 2016.

Cet agent sera chargé d'assurer l'encadrement et l'administration de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « A Zitellina » durant cette période.

2 / De fixer la rémunération de cet emploi ainsi créé par référence au premier échelon du grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

3/ La rémunération de cet agents et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°76/2016

OBJET : Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2016 au 31/12/2016

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1° qui permet le recrutement d'agent non titulaire pour faire face à un accroissement d'activité pour une durée maximale de 12 mois ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'Agence Postale Communale.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi contractuel d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour la période du 01/11/2016 au 31/12/2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour faire à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois allant du 01/11/2016 au 31/12/2016.

FIXE la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe.

PRECISE que les crédits correspondant sont inscrits au budget principal de la commune aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°77/2016

OBJET : Accueil de Loisirs sans hébergement – Convention de prestations d’animation avec des intervenants extérieurs et associations.

Vu la délibération du 16 octobre 2014 créant l’accueil de loisirs sans hébergement « A Zitellina » ;

Monsieur le Maire rappelle que l’ALSH proposera diverses activités et animations aux enfants pendant les vacances scolaires de la Toussaint, du 20 octobre 2016 au 28 octobre 2016.

Les activités ainsi proposées s’inscrivent dans le cadre d’un projet pédagogique basé sur la découverte de pratiques sportives, culturelles ou de loisirs.

Monsieur le Maire fait part que l’organisation de certains ateliers nécessite un encadrement spécialisé et l’intervention de personnes qualifiées (associations – intervenants extérieurs ayant le statut d’autoentrepreneur)

Il précise qu’il convient de formaliser les termes du partenariat que la commune entend établir avec les intervenants extérieurs ou les associations qui interviendront dans le cadre de l’ALSH.

Il demande au conseil municipal de l’autoriser à signer les conventions régissant la prestation des intervenants extérieurs et des associations, selon le modèle joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de prestations d’animations avec les intervenants et associations appelés à animer des ateliers sportives, culturels ou de loisirs dans le cadre de l’ALSH.
- **FIXE** la rémunération des intervenants comme suit : 80,00 € la journée et 45,00 € la demi-journée, quel que soit l’activité proposée.

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives aux conventions.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

Commune de LUMIO

Séance du 11 octobre 2016

DELIBERATION N°78/2016

OBJET : Acquisition amiable de deux portions de terrain – Elargissement de la route du Cimetière

Monsieur le Maire fait part que la commune envisage l'acquisition des parcelles cadastrées :

A n°1068 d'une contenance de 22 m² appartenant à la SCI Hélène MANICACCI, représentée par Monsieur Jean GORE.

A n°1071 d'une contenance de 45 m² appartenant à Monsieur Jean GORE.

Il explique que ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre de la mise en sécurité et élargissement de la route du cimetière.

L'acquisition de ces emprises de terrain serait réalisée dans les conditions suivantes :

- Acquisition à titre gratuit par la commune ;
- Prise en charge par la commune de tous les frais et droits afférents à ces transactions
- Prise en charge par la commune des travaux suivants :

Parcelle A n°1070, propriété de Monsieur Jean Gore

Reconstruction du mur avec des pierres ayant le même aspect que les pierres du mur actuel et rehaussement de 50 cm environ du mur longeant la voie et retour sur les séparations de parcelles avec déplacement et remplacement si nécessaire de la clôture et des végétaux (5 lauriers).

- Réaménagement de l'entrée : pente, recul du portail y compris l'enfouissement du câble téléphonique sur la longueur de la parcelle.

Parcelle A n°1069, propriété SCI Hélène MANICACCI

Reconstruction du mur avec des pierres ayant le même aspect que les pierres du mur actuel et rehaussement de 50 cm environ du mur en pierres longeant la voie et pose d'un grillage vert y compris sur la partie retour.

Plantation des arbustes et arbres qui seraient déracinés.

Enfouissement de la ligne téléphonique qui passe devant le terrain

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles cadastrée Section A n° 1068 et 1071.
- S'ENGAGE, en compensation à réaliser les travaux dans les conditions définies ci-dessus ;
- PRECISE que les frais afférents à ces transactions seront pris en charge par la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès Maîtres Jean-François CASTELLANI et Marie-Pierre CORIAT-POLETTI, Notaires à l'Ile-Rousse.
- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2016 du Service Général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°79/2016

OBJET : Acquisition d'un mini-bus pour le transport scolaire et les personnes âgées

Monsieur le Maire informe que depuis la rentrée scolaire 2016, un nombre important d'enfants est inscrit au service de ramassage scolaire, soit une augmentation de 60% par rapport à l'effectif de septembre 2015.

Et considérant l'étendue géographique de la commune et la capacité maximum du mini-bus actuel (19 places), la commune a été contrainte de faire appel à un prestataire privé pour effectuer le ramassage du secteur sud de la commune.

Cette prestation représente un coût pour le premier trimestre 2016/2017 de 10.000,00 €.

Le Maire explique qu'il serait plus avantageux de prévoir l'acquisition d'un mini-bus pour réaliser à la fois le transport scolaire en régie et le transport des personnes âgées.

Il conviendra de lancer une consultation dans les jours prochains pour l'achat d'un véhicule d'occasion de 33 places minimum avec équipements en termes de sécurité spécialement conçus pour le ramassage scolaire des maternelles et primaires.

Afin de pouvoir réaliser ce projet il convient de solliciter une aide auprès de la collectivité territoriale de corse et du conseil départemental sachant que cet achat est estimé à 40.000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- DEPENSES HT	40.000,00 €
- RECETTES	
CTC (hors dotation quinquennale)	16.000,00 €
Conseil Département 2B	16.000,00 €
Part communale	8.000,00 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'acquisition d'un mini-bus d'occasion de 33 places minimum d'un coût estimé à 40.000,00 € HT ainsi que le plan de financement détaillé ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse (hors dotation quinquennale) et du Conseil Départemental de la Haute-Corse.
- **DIT** que les crédits sont inscrits à la décision modificative n°1/2016 du budget du service général.
- **DONNE** toute délégation au Maire pour finaliser ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

Commune de LUMIO

	Surface Totale SDO	Montant total HT	Réalisation Groupe Scolaire Lumio			Montant HT	
			(CET) Coût estimatif Travaux			2 697 000€	
			Estimation Conception construction	commentaires	%	Montant HT	
Enseignement Maternelle	627	1 003 200	Etudes préalables	AMO-PLANS	3	40 000€	
Esp. extérieurs (cour, préau,...)	800	64 000	concours	Indemnité des concurrents et des jurés		15000	45 000€
Enseignement primaire	500	800 000	Conception construction	MO/OPC/CTR/SPS/CSSI		10.15%	273 745€
Esp. extérieurs (cour, préau,..)	1200	96 000	SOUS-TOTAL (ST2)			13.30%	358 745€
Locaux mutualisés (bureaux, infirmerie...)	129	206400	COUT ESTIMATIF HORS TAXES				3 055 745 €
Espace restauration	293	527 400	TVA SUR ETUDES			20%	71 749€
Total CET	3549m ²	2 697 000	TVA SUR TRAVAUX			10%	269 700€
			SOUS-TOTAL TVA (ST3)				341 449€
ST1		2 697 000	COUT DE L'OPERATION TOUTES DEPENSES CONFONDUES (TDC) CET+ST1+ST2				3 397 194€

Commentaires : coût d'opération hors équipements (salles de classe, cuisine, mobiliers,...)

Pm : pour mémoire signifie que le coût des espaces extérieurs, à savoir les stationnements, les voies et accès extérieures seront mutualisés et pris en charge dans le cadre du projet du secteur Forum.

Le Maire propose le financement suivant :

DEPENSES	3.055.745,00 €
RECETTES	
DETR 2017 – phase 1 (13.09%)	400.000,00 €
DETR 2018 – phase 2 (13.09%)	400.000,00 €
C.T.C. - phase 1 et 2 (32.72%)	1.000.000,00 €
C.D 2B - phase 1 et 2 (21.10%)	645.000,00 €
PART COMMUNALE (20%)	610.745,00 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

- **VALIDE** le programme architectural, fonctionnel et technique de la construction du groupe scolaire ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention de 1.000.000,00 € auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, une participation de l'Etat au titre de la D.ET.R 2017-2018 de 800.000,00 et l' aide du Conseil Départemental de Haute-Corse de 645.000,00 €.
- **DONNE** toute délégation au Maire pour finaliser ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	12
Elus représentés	3
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

DELIBERATION N°81/2016

OBJET : Bail à ferme au profit de la Société GAEC DE L'ASTRATELLA

Madame Noëlle MARIANI ayant un intérêt direct dans cette affaire quitte la salle et ne participe pas au vote

Le Maire expose au conseil municipal que, par courrier en date du 03 octobre 2016, Madame IROLLA Noëlle, exploitante agricole et gérante de la Société GAEC DE L'ASTRATELLA, a demandé la location de la parcelle cadastrée :

- Section B n° 238, lieu-dit « Fugatella », d'une contenance de 3 ha 23 a 42 ca.

Le Maire précise que cette location constitue un outil essentiel à l'exploitation de Madame Noëlle IROLLA et contribue à l'entretien du territoire communal, par la même, à prévenir la propagation des incendies.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.411-11, R 411-9-1 et suivants ;

- **VU** le décret n°2010 -1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes ;

-**VU** l'arrêté du préfet de la Haute-Corse en date du 27 septembre 2016 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2016 ;

DECIDE d'accorder la location de la parcelle demandée ci-dessus sous forme d'un bail à ferme à Madame IROLLA Noëlle gérante de la société GAEC DE L'ASTRATELLA.

Ce bail est consenti pour une durée de 9 années consécutives et commencera à courir le 15 octobre 2016 et de terminera le 14 octobre 2025.

FIXE le montant annuel du loyer à 485 Euros, soit une valeur locative à l'hectare de 150,00 €

Modalités de Calcul :

Région coteaux – terres labourables à sec

Valeur locative MINI (en Euro/ha/an) = 77,46

Valeur Locative MAXI (en Euro/ha/an) = 180,56

150 € (montant retenu) x 3ha 23a 42 c = 485 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à ferme au profit de la Société
GAEC DE L'ASTRATELLA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	13
Vote CONTRE	
Abstention	
Non- participation	

FEUILLET DE CLOTURE

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° d'ordre	OBJET
74/2016	Décision modificative n°1 du Service Général – Exercice 2016
75/2016	Création d'un emploi saisonnier d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet du 20/10/2016 au 28/10/2016
76/2016	Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2016 au 31/12/2016
77/2016	Accueil de Loisirs sans Hébergement – Convention de prestations d'animation avec des intervenants extérieurs et associations
78/2016	Acquisition amiable de deux portions de terrain – Elargissement de la Route du Cimetière
79/2016	Acquisition d'un mini-bus pour le transport scolaire et les personnes âgées
80/2016	Construction du nouveau groupe scolaire – Approbation du plan de financement
81/2016	Bail à ferme au profit de la Société GAEC DE L'ASTRATELLA